

Mercredi 2 mars 2016



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N° 20) — *Loi sur les droits environnementaux/The Environmental Rights Act*

M^{me} STEFANSON

(N° 208) — *Loi sur la responsabilité et la transparence en matière réglementaire/The Regulatory Accountability and Transparency Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. SCHULER

M. PEDERSEN

M. EWASKO

M. PIWNIUK

M^{me} ROWAT

M. SMOOK

M^{me} DRIEDGER

M^{me} MITCHELSON

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M^{me} la ministre BRAUN

(N° 8) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé pour les victimes de violence familiale, congé en cas de blessure ou de maladie grave et prolongation du congé de soignant)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Victims of Domestic Violence, Leave for Serious Injury or Illness and Extension of Compassionate Care Leave)*

(amendement [1] — M^{me} la ministre BRAUN)

M. le ministre MACKINTOSH

(N° 33) — *Loi sur la réforme du droit de la famille (mesures pour le mieux-être des enfants)/The Family Law Reform Act (Putting Children First)*

(amendé — comité)

(amendements [2] — M. PEDERSEN)

(amendements [2] — M. GOERTZEN)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le ministre ALLUM

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)*

M. le ministre ALLUM

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)*

M. le ministre MACKINTOSH

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel/The Domestic Violence and Stalking Amendment Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le ministre ROBINSON

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est (construction de la « route Freedom »)/The Manitoba East Side Road Authority Amendment Act (Constructing Freedom Road)*

(M. BRIESE — 25 min)

Motion de M. le ministre NEVAKSHONOFF

(N° 5) — *Loi sur la gestion des eaux de surface (modification de diverses lois visant la protection des lacs et des terres humides)/The Surface Water Management Act (Amendments to Various Acts to Protect Lakes and Wetlands)*

(M. PIWNIUK — 27 min)

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre ALLUM

(N° 3) — *Loi sur les politiques visant à contrer la violence à caractère sexuel et le harcèlement sexuel dans les établissements postsecondaires (modification de diverses dispositions législatives)/The Post-Secondary Sexual Violence and Sexual Harassment Policies Act (Various Acts Amended)*

M. le premier ministre SELINGER

(N° 6) — *Loi sur l'appui à l'essor de la francophonie manitobaine/The Francophone Community Enhancement and Support Act*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le ministre MACKINTOSH

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Small Claims Practices Amendment Act*

M. le ministre MACKINTOSH

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

M. le ministre CHIEF

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur le Conseil consultatif du développement de la main-d'œuvre/The Advisory Council on Workforce Development Amendment Act*

M. le ministre ROBINSON

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur le Fonds de développement économique local/The Communities Economic Development Fund Amendment Act*

M^{me} la ministre IRVIN-ROSS

(N^o 16) — *Loi sur le protecteur des enfants/The Children's Advocate Act*
(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

M. le ministre ALLUM

(N^o 17) — *Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba/The Manitoba Teachers' Society Act*

M. le ministre ALLUM

(N^o 19) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (continuité de l'apprentissage)/The Public Schools Amendment Act (Continuity of Learning)*

MOTIONS PRÉVUES POUR LES JOURNÉES DE L'OPPOSITION

M. GOERTZEN

Que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à tenir un référendum national avant de passer du système uninominal majoritaire à un tour à un autre système pour les élections fédérales afin de déterminer les préférences des Manitobains et des Canadiens à ce sujet.

M. FRIESEN

Que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à présenter le budget provincial 2016-2017 pendant la présente session de la législature afin que les Manitobains disposent de renseignements complets et détaillés sur les finances de la province avant les élections générales du 19 avril.

M^{me} STEFANSON

Que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse que la taxe de vente provinciale de 8 % représente une augmentation d'impôt régressive ressentie le plus durement par les familles qui travaillent, qu'elle a contribué à une augmentation de la pauvreté chez les enfants et qu'en manquant à sa promesse de ne pas augmenter la taxe de vente provinciale, le gouvernement provincial n'a pas pris en considération l'effet de cette augmentation sur les Manitobains à faible revenu.

QUESTIONS ÉCRITES — ACCEPTÉES MAIS RESTÉES SANS RÉPONSE

QUARANTIÈME LÉGISLATURE — TROISIÈME SESSION

M. SCHULER

11. Le député d'Elmwood peut-il divulguer si la photo sur laquelle il figure, publiée dans l'édition du 2 avril 2014 du journal communautaire *The Herald*, est une publicité payée à même des fonds provenant de l'Assemblée législative ou du gouvernement provincial?

12. Étant donné que le député d'Elmwood est identifié en tant que député du Parlement et non de l'Assemblée législative du Manitoba dans une photo publiée dans l'édition du 2 avril 2014 du journal communautaire *The Herald*, peut-il divulguer si la photo a été prise avec l'aide de fonctionnaires ou de ressources du gouvernement provincial ou de l'Assemblée législative du Manitoba?

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

PROPOSITIONS

M^{me} LATHLIN — Promotion de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes

5. Attendu :

que le 8 mars 2016 marque la Journée internationale de la femme, qui représente non seulement une célébration des réalisations des femmes au niveau social, économique, culturel et politique, mais aussi un moment nous permettant de nous concentrer sur le travail qu'il reste à faire pour promouvoir leurs droits et leur bien-être;

qu'il y a un siècle, le Manitoba est devenu la première province canadienne à accorder le droit de vote à ses résidentes et à leur permettre de se faire élire;

que grâce au leadership des partenaires communautaires, du gouvernement ainsi que des Manitobains et Manitobaines, beaucoup de travail a été accompli depuis dans le but d'obtenir l'égalité entre les sexes;

qu'il y a encore du travail à faire et qu'il nous faut encore résoudre de nombreuses questions qui touchent les femmes de manière disproportionnée, telles que la pauvreté, l'accès à des services de garde d'enfants ainsi que la violence familiale et sexuelle;

que le gouvernement provincial œuvre à l'amélioration continue de la situation, notamment du fait qu'il a déposé le tout premier projet de loi au Canada accordant aux victimes de violence familiale le droit de s'absenter du travail sans craindre de perdre leur emploi, qu'il offre aux femmes l'accès à du soutien, tels que l'éducation, la formation et la garde d'enfants de qualité à prix abordable, dans le but de créer plus de débouchés pour qu'elles puissent se trouver de bons emplois et qu'il favorise des investissements intelligents et stratégiques en matière de services de soins de santé;

que le gouvernement provincial a également soutenu les revendications visant la tenue d'une enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées;

que l'opposition officielle a l'intention d'effectuer des mesures dangereuses de compression et de privatisation nuisant aux femmes du Manitoba, notamment la création d'un système de santé à deux niveaux et la privatisation de la garde d'enfants;

que les opinions extrêmement conservatrices du chef de l'opposition officielle sur des questions importantes, telles que l'égalité entre époux et le libre choix des femmes, ainsi que son attitude envers les femmes, représenteraient un pas en arrière pour le Manitoba,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba félicite ceux et celles qui ont participé collectivement à l'évolution des droits de la femme;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à continuer de travailler avec les Manitobains pour que les progrès se poursuivent au cours des 100 prochaines années.
